

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
- EXPÉDITEUR :** Kit Rankin
Directrice
Direction des services régionaux
- Richard Franz
Directeur intérimaire
Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des
élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
- DATE :** Le 17 juillet 2009
- OBJET :** **Changement apporté à l'enregistrement des crédits sur le
relevé de notes de l'Ontario**

La présente a pour but de vous informer du changement par à l'enregistrement des crédits sur le relevé de notes de l'Ontario (RNO).

Le RNO est un relevé officiel et à jour des cours donnant droit à un crédit d'études secondaires qu'un élève a réussis. Quand un élève inscrit à une école secondaire financée par les fonds publics obtient un ou des crédits dans une école privée inspectée par le Ministère, il incombe à la direction de l'école publique de veiller à ce que le ou les crédits soient inscrits dans le RNO de l'élève.

Dans le but d'améliorer la transparence dans les dossiers des élèves, à partir de septembre 2009, toutes les écoles financées par les fonds publics devront :

- inclure la mention « P » dans le RNO quand elles enregistrent les crédits obtenus dans une école privée inspectée par le Ministère;
- recueillir le numéro BDICE (Base de données sur l'identification des conseils et des écoles) de l'école privée inspectée qui accorde le crédit;
- inclure la mention « P » et le numéro BDICE dans leurs présentations électroniques de données sur les candidats à l'admission aux collèges et universités de l'Ontario.

Par suite de cette exigence, le modèle de RNO sera révisé afin de permettre d'inclure la mention « P » dans la colonne « Précisions » pour les crédits qu'un élève inscrit à une école financée par les fonds publics a obtenus dans une école privée inspectée.

L'explication de cette nouvelle mention figurera au verso du RNO.

Étant donné que les conseils scolaires ont peut-être récemment fait provision de formulaires sur papier du RNO, les écoles peuvent épuiser ce stock avant d'employer le nouveau modèle.

Le *Manuel du relevé de notes de l'Ontario* sera révisé en fonction de ce changement. Ce document se trouve à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/ost/ostf.pdf>. En outre, le Ministère a avisé les universités et collèges, de même que les vendeurs de systèmes de gestion des informations sur les élèves, de cette exigence.

Nous vous saurions gré de faire suivre la présente note de service aux directions des écoles secondaires et à d'autres membres appropriés du personnel de votre conseil.

Original signed by

Kit Rankin

Richard Franz

- c.c. Directrices et directeurs des écoles privées et inspectées du secondaire
- c.c. Directrice de la direction des écoles provinciales
- c.c. Directrice du Centre d'études indépendantes
- c.c. Présidence, Ontario Universities' Council on Admissions
- c.c. Présidence, Committee of Registrars, Admissions and Liaison Officers
- c.c. Le Centre demande d'admission aux universités de l'Ontario